

Tarification et abolition de certains services ayant la mention d'une considération spéciale au tarif

Amendement n° 166

La Régie vous présente les changements apportés à votre entente par l'*Amendement n° 166* convenu entre les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et de votre fédération. Les dispositions prennent effet le **1^{er} février 2018**.

Les modifications apportées concernent des services paraissant dans le *Manuel des médecins omnipraticiens – Rémunération à l'acte* qui avaient la mention d'une considération spéciale au tarif et qui sont maintenant tarifés. De plus, certains services sont abolis.

1 Liste des services tarifés

La Régie effectuera une réévaluation des services rendus et facturés depuis le **1^{er} février 2018**. Les services rendus avant le 1^{er} février 2018 et facturés à la Régie feront également l'objet d'une réévaluation. Aucune action n'est requise de la part du médecin.

- **Onglet C – Actes diagnostiques et thérapeutiques**
 - **00407** Extraction de bague, acte compliqué..... 33,30 \$
 - Réduction manuelle de paraphimosis (toute technique)
00721 sous anesthésie générale ou régionale..... 60,70 \$
 - **20025** Extraction de stérilet, acte compliqué (P.G. 2.4.7.7 A) 56,15 \$
- **Onglet F – Peau Phanères – Tissu cellulaire sous-cutané**
 - Exérèse de corps étrangers
01197 compliquée (P.G. 2.4.7.7 A) 221,65 \$
 - **01325** plaies étendues, multiples ou compliquées (P.G. 2.4.7.7 A) 138,90 \$
- **Onglet K – Système lymphatique**
 - **04160** Résection locale de ganglions lymphatiques répondant aux caractéristiques de la mycobactérie **atypique** ou de la maladie des griffes de chat (avec rapport pathologique ou microbiologique à l'appui) 345,95 \$
 - Excision, lymphangiome, hygroma colli superficiel (Voir Peau-phanères)
04245 profond..... 380,00 \$

- Onglet L – Système digestif
 - 05191 Ablation de corps étranger, paroi abdominale 175,00 \$
 - Excision
 - 05193 Tumeur desmoïde ou rétro-péritonéale 680,00 \$
 - 05812 Ablation de corps étranger, selon la nature..... 68,05 \$

2 Liste des services abolis

La Régie effectuera une réévaluation des services rendus et facturés depuis le **1^{er} février 2018**. Tout service aboli qui a été facturé depuis cette date sera refusé. Les services rendus avant le 1^{er} février 2018 et facturés à la Régie feront également l'objet d'une évaluation.

Les services suivants et leur code de facturation sont abolis.

- Onglet F – Peau Phanères – Tissu cellulaire sous-cutané
 - 01328 Réparation de plaie opératoire pour hémorragie (tranche vaginale incluse)
 - 01333 Brûlures étendues
- Onglet H – Système respiratoire
 - 03164 Exérèse de kyste dermoïde du nez et fistule nasale médiane
 - 03326 Reconstruction nasale pour amputation partielle ou totale, post-traumatique ou post-chirurgicale
 - 03343 Cure de sténose de valves nasales
 - 03348 Cure d'écoulement de liquide céphalo-rachidien (LCR) par lambeau pédiculé intranasal
 - 03349 Laryngoplastie
- Onglet J – Système cardiaque
 - 04760 Réparation de fistule artério-veineuse excluant les fistules pour hémodialyse ou pour chimiothérapie
- Onglet L – Système digestif
 - 05202 Gingivectomie
- Onglet N – Appareil génital mâle
 - 06107 Résection totale ou complète du scrotum